

CONSEIL SYNDICAL DU 08 AVRIL 2025

2025.008 : BUDGET PRIMITIF 2025 SOUS M 57, APPROBATION

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
11	3	5	13	19

Présents

ACCM : Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Claire de CAUSANS (suppléante), Monsieur Robert ISNARD (suppléant), Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Laurie PONS, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Christiane SALLE (suppléante), Monsieur Robert ISNARD (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE ;

Absents excusés

ACCM : Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Julien BESANCON, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Séverine DELLANEGRA, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Jean-Michel JALABERT ;

CCVBA : Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI, Madame Aline PELISSIER, Madame Anne PONIATOWSKI ;

TPA : Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Serge PORTAL ;

Procurations : Madame Aline PELISSIER à Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Jean-Michel JALABERT à Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Séverine DELLANEGRA à Madame Christiane SALLE, Monsieur Julien BESANCON à Monsieur Robert ISNARD, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET à Monsieur Michel PECOUT.

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé CHERUBINI

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et 2312-2 portant adoption du Budget primitif ;

Vu la note explicative de synthèse ci-après, conforme à l'article L.2121-12 ;

Le Budget Primitif 2025 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles est élaboré selon l'instruction M 57 pour un vote par nature au niveau du chapitre comme il est reporté dans le tableau ci-après et détaillé dans le Budget Primitif ci-annexé.

A l'issue de la présentation, le Président propose au conseil syndical de bien vouloir :

- 1 - ADOPTER** le budget Primitif de l'exercice 2025 dans sa présentation par nature qui est complétée de l'ensemble des annexes réglementaires,
- 2 - DECIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau introduit à la présente délibération.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		RECETTES
		OUVERTURES	/	OUVERTURES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	637 927,35		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	734 680,84		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 000,41		
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	19 574,76		16 000,51
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	215 467,50		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-		
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 200,00		
013	ATTENUATION DE CHARGES			500,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS			1 234 212,63
70	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			6 400,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			367 737,72
TOTAL DE FONCTIONNEMENT		1 624 850,86		1 624 850,86

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		RECETTES
		OUVERTURES	REPORT	OUVERTURES
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	16 000,51		19 574,76
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			16 000,41
001	SOLDE EXECUTION REPORTE			129 745,19
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES			365,46
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			400 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 118,31		
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	492 283,40		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00	2 283,60	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS	-		
SOUS TOTAL		563 402,22	2 283,60	565 685,82
TOTAL D'INVESTISSEMENT			565 685,82	565 685,82

CONSEIL SYNDICAL DU 08 AVRIL 2025

BUDGET PRIMITIF 2025 - NOTE EXPLICATIVE

ANNEXE à la délibération 2025.008

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant l'ensemble des informations financières essentielles devra être annexée au budget de l'exercice et du compte administratif des régions, départements, communes et leurs établissements publics ; La forme et le contenu de cette note de présentation restent à l'appréciation de la structure.

Le contexte

Créé en 2017 par évolution juridique du syndicat mixte du Pays d'Arles en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles, le PETR est d'une part codifié à l'article L 5741-1 du CGCT et d'autre part soumis aux règles relatives aux syndicats mixtes fermés, (articles L. 5711-1 du CGCT), et à ce titre composé uniquement d'intercommunalités.

Le PETR du Pays d'Arles est composé de 3 intercommunalités, la communauté d'agglomération Arles, Crau Camargue Montagnette, communauté de communes Vallée des Baux Alpilles et Terre de Provence agglomération, regroupant 29 communes pour 173 500 habitants.

Les priorités du budget 2025

Les grandes priorités de chacune des Missions du PETR ont été définies en 2024 dans le cadre du débat budgétaire conduit avec les commissions thématiques du PETR et projeté sur 2024-2026 :

- Mettre en révision le SCOT dans une démarche commune à la mise à jour du Plan Climat pour réaliser un SCOT – Air Energie Climat et garantir la prise en compte au 22 février 2027 de l'intégration des objectifs de sobriété foncière inscrits dans la loi Climat et Résilience ;
- Conduire et articuler les différentes missions et programmes du PETR notamment le plan d'actions 2024-2028 du Projet Alimentaire Territorial, le plan d'actions du SCOT-Air Energie Climat, animer le Contrat chaleur renouvelable territorial, l'enrichissement de l'offre de tourisme durable en créant notamment un GR de Pays ;
- Piloter et animer le 3^{ème} programme LEADER 2023-2027 et piloter la mise en œuvre du Contrat régional « Nos territoires d'abord » Pays d'Arles ;
- Organiser la concertation dans le cadre des différentes missions portées par le PETR (SCOT Air Energie Climat, Leader...) et mobiliser le Conseil de développement à l'échelle du Pays d'Arles ;

Ces priorités valident les axes majeurs et transversaux qui, à l'échelle du Pays d'Arles, affirment les différentes transitions sociétales, écologiques et économiques en cours :

- La poursuite des actions engagées,
- La dimension territoriale Pays d'Arles des projets,
- L'accompagnement d'expérimentations en lien avec les stratégies territoriales et thématiques élaborées par le PETR afin de d'observer les conditions du bon fonctionnement et dupliquer l'action,
- La coopération avec les acteurs publics et privés du territoire,
- La recherche de co-financement disponibles et mobilisables.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre structure.

D'un côté, la mise en œuvre des projets, les rémunérations du personnel et les dépenses courantes et de l'autre, la section d'investissement qui accompagne des porteurs de projets bénéficiaires d'un dispositif et de programmes gérés par le PETR.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement structure, en recettes et dépenses, l'action du PETR en termes de développement territorial et de coopérations avec des acteurs publics et privés. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant, à la rémunération du personnel et les dépenses d'études et de projets.

La section d'investissement

La section d'investissement porte au chapitre 204 des crédits de subventions attribués aux porteurs de projets Leader, au titre de la contrepartie nationale du FEADER (programme LEADER).

Le Contrat chaleur renouvelable territorial est inscrit en recettes et dépenses d'investissement, le PETR en tant qu'opérateur pour le compte de l'ADEME, assure l'accompagnement et le suivi des projets, de l'attribution, au suivi et la remonte des dépenses et versement des subventions allouées sur décision du Comité de pilotage du CCRT.

Les ressources des sections de fonctionnement et d'investissement :

Le PETR ne perçoit ni fiscalité propre, ni dotations nationales. Ces recettes proviennent pour l'exercice à 41% des cotisations des EPCI membres, 44% de subventions et autres (FCTVA) et 17% du résultat cumulé sur les exercices antérieurs.

Les ressources sont alimentées par :

- Les cotisations des EPCI membres,
- Les subventions versées par les collectivités publiques (Région SUD et Département des Bouches-du-Rhône, l'Etat (Ademe, Agence de l'eau) et l'Europe (FEADER) au titre des projets portés par le PETR,
- Deux fonds territoriaux (Leader et Transition),
- Les participations des partenaires : la Métropole Aix-Marseille Provence,
- Le résultat cumulé en section de fonctionnement et d'investissement

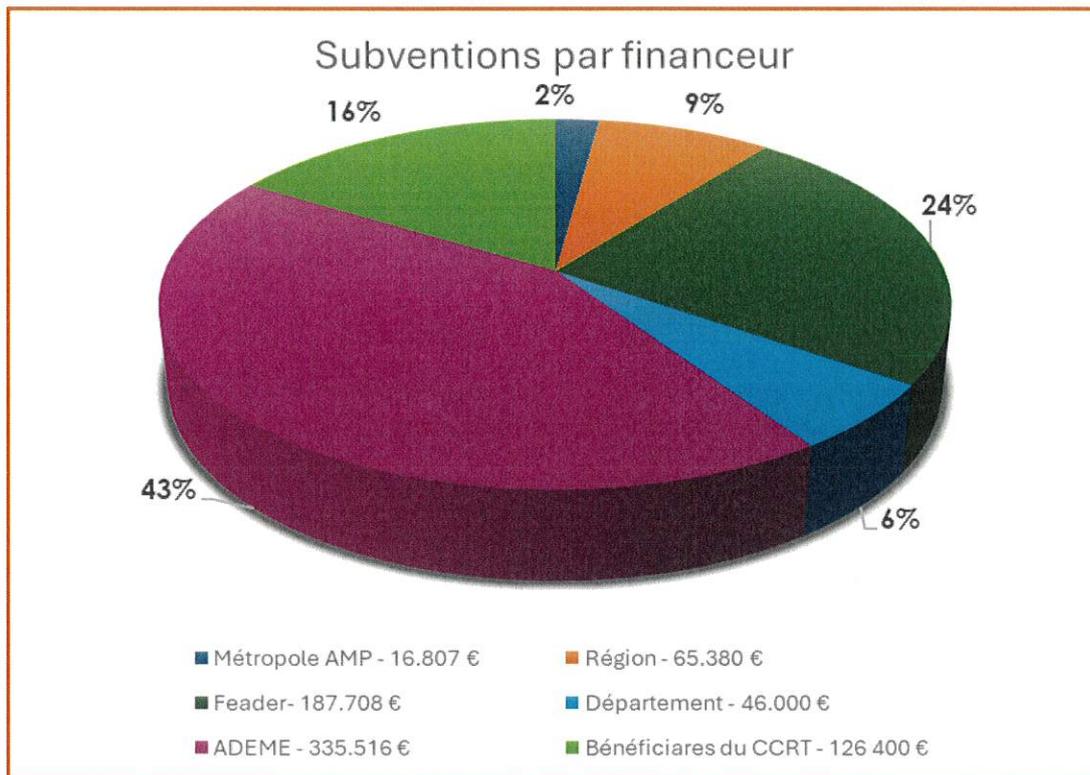
Les cotisations des EPCI apportent la part d'autofinancement des actions sous maîtrise d'ouvrage du PETR, et couvrent le fonctionnement de la structure.

Elles sont abondées par les 3 EPCI et font l'objet d'une répartition par poids démographique : 50 % ACCM, 34 % TPA et 16 % CCVBA.

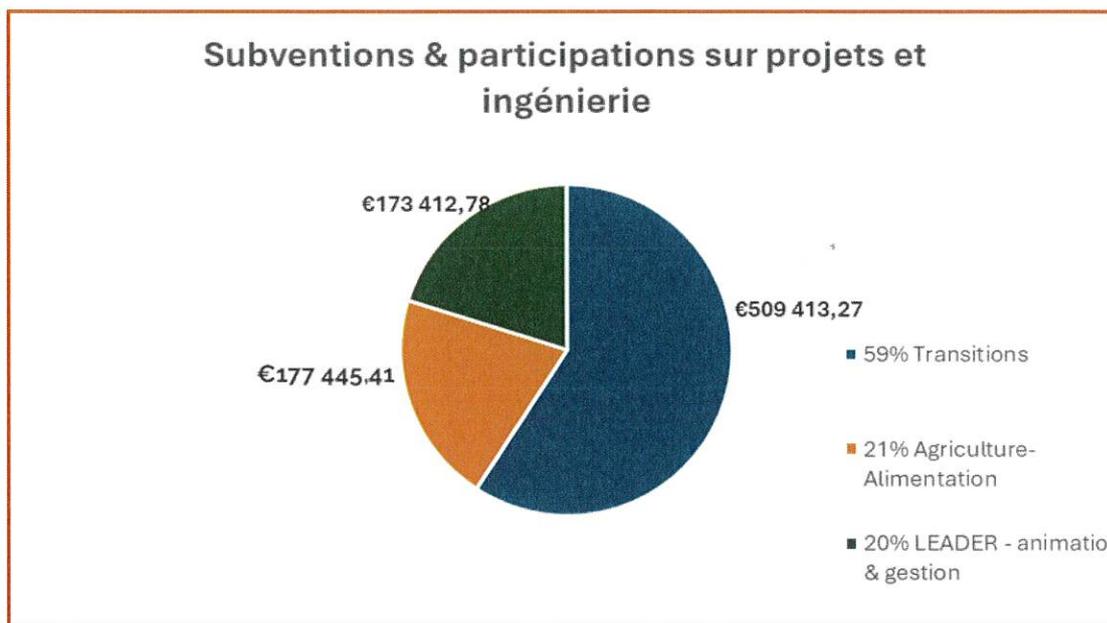
Le montant de la cotisation annuelle a été fixée pour les 3 années à compter de 2024 à 835.000 €, soit 4,81 € par habitant (173.586 habitants). Ce montant a été calculé par lissage du besoin de financement du programme de travail, évalué pour la période 2024-2026.

Les subventions co-financent le budget 2025. Elles sont abondées par le fonds européen Feader, l'Etat - ADEME, Plan de Relance et Agence de l'eau - la Région, le Département, la Métropole Aix-Marseille Provence ainsi que des communes et EPCI qui bénéficieront de financements contractualisés au titre du Contrat chaleur renouvelable territorial (CCRT).

➤ Les subventions par financeur



➤ Les subventions & participations sur projets et ingénierie



Deux fonds de projets sont ouverts au budget du PETR. Ils sont mobilisés pour co-financer des projets sous maîtrise d'ouvrage publiques et privés qui contribuent d'une part à la mise en œuvre de la stratégie Leader et d'autre part, pour soutenir des actions de transition écologique sous maîtrise d'ouvrage du PETR.

Les participations

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (co-pilotage PETR et Métropole Aix Marseille Provence), une convention de financement du FEADER pour la période 2024-2027 couvre 80 % du budget de l'opération. La part d'autofinancement est répartie entre le PETR à 25 % et la Métropole 75%.

A l'instar du projet RHD 2025-2027, financé par l'ADEME, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole et dont bénéficie le PETR qui apporte 25% de l'autofinancement complété par AMP 75% et 70 % par l'ADEME.

Par ailleurs, France Agrimer finance à 100 % les actions pédagogiques destinées aux écoles, ainsi que le transport des 300 scolaires participant en 2025 au Salon des Agricultures de Provence.

Les restes à réaliser

Ils s'élèvent en recettes de fonctionnement à 305.336,33 € représentent une trésorerie disponible à court terme.

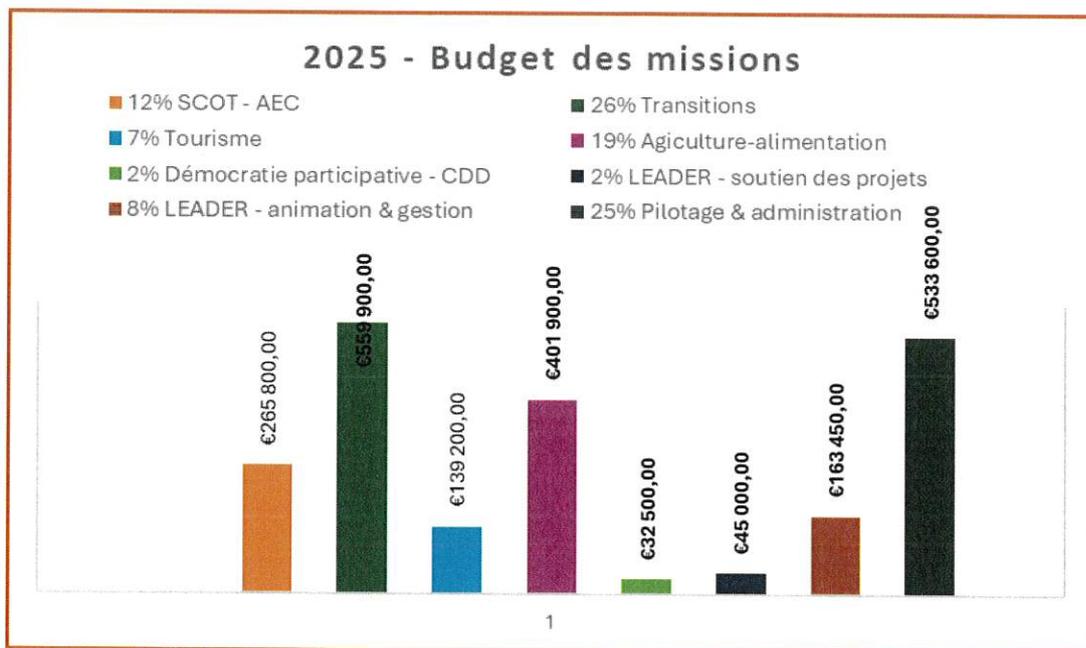
Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 219.968,13€.

Les principales dépenses

Les dépenses d'études et actions sont inscrites aux chapitres 011 et 65, « Charges à caractère général » et « Autres charges de gestion courante ».

Il est précisé que 79% des « Charges de gestion courante » s'attachent à la mise en œuvre des études et actions et 21 % seulement couvrent les charges fixes et variables de la structure.

Les dépenses de fonctionnement et de communication sont globalement inscrites au Pilotage du PETR à hauteur de 12.000 €, à l'exception du programme Leader qui auto-finance l'ensemble des dépenses



Les ressources humaines

L'équipe du PETR est composée de 11,66 Equivalents Temps Plein (ETP).

L'attaché territorial titulaire en détachement depuis 3 ans auprès du Parc national des Cévennes, est sorti des effectifs au 1^{er} janvier 2025. Il a bénéficié d'une intégration dans la Fonction publique d'Etat.

La masse salariale prévisionnelle pour 2025 est en augmentation de 3% par rapport à 2024.

Les ressources humaines représentent au budget de l'année, 35% du budget opérationnel prévisionnel.

Les principales évolutions 2025 :

- Recrutement en cours pour une durée de 6 mois sur le projet de création d'un GR de Pays, (emploi d'une durée de 12 mois créé par délibération du 26 septembre 2023 et attribué partiellement en 2024),
- Echéance au 30 juin du contrat temporaire créé sur une durée de 12 mois pour contribuer à la clôture administrative du programme Leader 2014-2022,
- Démarrage au 1^{er} mars de l'animation du Contrat chaleur renouvelable territorial. Contrat de projet de 4 ans pourvu par mutation interne de la chargée de mission PCAET, ouvrant ainsi un recrutement sur l'emploi libéré. Le recrutement est en cours visant une prise de fonction au plus tôt,
- Recrutement après démission de l'agente le 4 février 2025, une nouvelle chargée de mission agriculture-alimentation dont la prise de poste est prévue au 21 avril.

Une convention avec l'Ecole d'ingénieur Agronome de Lyon, permet d'accueillir une étudiante stagiaire placée sous la responsabilité de la cheffe de projet ruralité pour une durée de 5 mois. Elle est missionnée pour réaliser, dans le cadre du plan d'action RHD 2024-2027, un diagnostic des pratiques d'achat de pain des communes, du sourcing et des actions de sensibilisation.

	Effectifs 2022	Effectifs 2023	Effectifs 2024	Prévisionnel 2025
Les effectifs	13 ETP	11 ETP	10,7 ETP	11,66 ETP
Les cadres d'emploi	11 attachés territoriaux	9 attachés territoriaux	10 attachés territoriaux	12 attachés territoriaux
	1 ingénieur territorial	1 ingénieur territorial	1 ingénieur territorial	1 ingénieur territorial
	1 Adjoint administratif	1 Adjoint administratif	1 Adjoint administratif	1 Adjoint administratif
Statuts du personnel			1 agent de catégorie B	-
	2 titulaires	2 titulaires	2 titulaires	1 titulaire
	2 CDI	3 CDI	4 CDI	3 CDI
	3 CDD	6 CDD	7 CDD	10 CDD
Mise à disposition/ Détachement	1 attachée territorial en temps partagé avec la Métropole AMP, sous contrat de travail PETR et convention de partenariat avec AMP	1 attachée territorial en temps partagé avec la Métropole AMP, sous contrat de travail PETR et convention de partenariat avec AMP	1 attachée territorial en temps partagé avec la Métropole AMP, sous contrat de travail PETR et convention de partenariat avec AMP	1 attachée territorial en temps partagé avec la Métropole AMP, en contrat de travail PETR une convention de partenariat PETR/AMP formalisent les modalités.
				1 attachée territorial en temps partagé avec AMP Métropole, en contrat de travail AMP, une convention de partenariat AMP/PETR formalisent les modalités.
Stagiaire/alternants universitaires				1 attaché territorial en temps partagé avec AMP Métropole, en contrat de travail AMP, une convention de partenariat AMP/PETR formalisent les modalités.
	1 attaché territorial en détachement vers la Fonction publique d'Etat	1 attaché territorial en détachement à la Fonction publique d'Etat	1 attaché territorial en détachement à la Fonction publique d'Etat	1 attaché territorial intégré au 1er janvier 2025 à la Fonction publique d'Etat à l'issue de 3 ans de détachement
Stagiaire/alternants universitaires	2 (Leader - SCOT)	2 (Agriculture-alimentation & concertation/communication)	1 (concertation population volet AEC du SCOT en révision)	1 stagiaire école d'ingénieur agronome de Lyon (ISARA) missionnée dans le cadre du projet RHD financé par le Feader et AMP
	Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Prévision budgétaire 2025
Rémunérations brutes chargées	714 876	614 332	662 343	733 836
	Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » (hors médecine du travail)	Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » (hors médecine du travail)	Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » (hors médecine du travail)	Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » (hors médecine du travail)
Avantages en nature	Compte Epargne Temps, RIFSEEP & forfait mobilité vélo et co-voiturage au 1.08.2021	Compte Epargne Temps & RIFSEEP, forfait mobilité vélo et co-voiturage	Compte Epargne Temps & RIFSEEP, forfait mobilité vélo et co-voiturage	Compte Epargne Temps, RIFSEEP & forfait mobilité vélo et co-voiturage

Vue d'ensemble de la Section de fonctionnement

Le total des dépenses prévues s'élève pour 2025 à :

- 98% au titre des dépenses réelles
- 2% au titre des opérations d'ordre, y compris le virement à la section d'investissement qui vient équilibrer la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		RECETTES
		OUVERTURES	/	OUVERTURES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	637 927,35		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	734 680,84		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 000,41		
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	19 574,76		16 000,51
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	215 467,50		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-		
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 200,00		
013	ATTENUATION DE CHARGES			500,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS			1 234 212,63
70	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			6 400,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			367 737,72
TOTAL DE FONCTIONNEMENT		1 624 850,86		1 624 850,86

Vue d'ensemble de la Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		RECETTES
		OUVERTURES	REPORT	OUVERTURES
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	16 000,51		19 574,76
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			16 000,41
001	SOLDE EXECUTION REPORTE			129 745,19
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES			365,46
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			400 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 118,31		
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	492 283,40		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00	2 283,60	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS	-		
SOUS TOTAL		563 402,22	2 283,60	565 685,82
TOTAL D'INVESTISSEMENT		565 685,82		565 685,82

Endettement et capacité de désendettement

Le PETR ne contracte pas d'emprunt pour l'année 2025.

Le PETR a clôturé en 2016 un emprunt qui avait été contracté sur 3 ans pour financer la réalisation du SCOT (inscrit au 202 « frais études, élaboration, modification et révisions de documents d'urbanisme »).